



CAJ/70/8
 ORIGINAL : anglais
 DATE : 6 août 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
 Genève

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-dixième session
Genève, 13 octobre 2014

BASES DE DONNEES D'INFORMATION DE L'UPOV

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Le présent document a pour objet de rendre compte d'une initiative visant à fournir des informations sur le type de plante pour chaque code UPOV dans la base de données GENIE.
2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupe(s) de travail technique(s)
3. Le Bureau de l'Union a reçu d'experts de membres de l'Union des demandes de renseignements sur le type de plante qui correspond à chaque code UPOV dans la base de données GENIE.
4. À l'heure actuelle, l'interface administrative de la base de données GENIE permet à chaque code UPOV d'être attribué à un groupe de travail technique en particulier ou à plusieurs de ces groupes. L'objectif est de confier la vérification des codes UPOV au(x) groupe(s) de travail technique(s). Toutefois, cette information n'est pas mise à disposition sur la version de la base de données GENIE du site Web de l'UPOV. De plus, s'il est vrai que tous les nouveaux codes UPOV sont attribués à un ou plusieurs groupes de travail techniques, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de vieux codes ne l'ont pas été.
5. Outre ce qui précède, à sa quarante-septième session ordinaire tenue à Genève le 24 octobre 2013, le Conseil a pris note que le Bureau de l'Union étudierait la possibilité de fournir des informations sur les statistiques par type de plante (p. ex. plantes agricoles, fruitières, ornementales, potagères ou arbres forestiers) dans les versions futures du document C/[session]/7 "Statistiques sur la protection des obtentions végétales" (voir le paragraphe 58 du document C/47/19 "Compte rendu des décisions").
6. À sa cinquantième session tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014, le TC est convenu de fournir des informations sur le type de plante pour chaque code UPOV dans la base de données GENIE, comme suit :

Le Bureau de l'Union :

 - a) attribuera des TWP à tous les codes UPOV, avec une sous-division pour le TWO en i) plantes ornementales et ii) arbres forestiers;
 - b) demandera aux TWP de vérifier les attributions par correspondance d'ici à la fin de 2014;

c) étudiera la possibilité de modifier la base de données GENIE pour permettre l'affichage d'informations sur le type de plante/groupe(s) de travail technique(s) pour chaque code UPOV;

d) créera, d'ici à la fin de 2014, une fonction de rapport standard sur la page Web GENIE (voir <http://www.upov.int/genie/fr/reports/>) avec toutes les attributions des TWP.

7. Le TC est convenu que les renseignements susmentionnés seront présentés pour examen au CAJ à sa soixante-dixième session, qui se tiendra à Genève en octobre 2014.

8. Il a été précisé qu'un seul et même code UPOV pouvait recouvrir plusieurs types de plante.

9. Le TC a pris note que l'approche proposée permettrait l'analyse des données que contient la base de données PLUTO pour ce qui est des demandes déposées, des titres délivrés et des titres ayant expiré, par type de plante, tout en observant que la multiplicité de types de plante couverts par certains codes UPOV impliquerait certaines limitations concernant ces derniers (voir les paragraphes 8 et 10 du document TC/50/6 "Bases de données d'information de l'UPOV" et les paragraphes 95 et 96 du document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions").

10. Le CAJ est invité à examiner l'initiative visant à fournir des informations par type de plante pour les codes UPOV, comme indiqué au paragraphe 6 du présent document.

[Fin du document]